RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

www.codev-lannion-tregor.bzh
codev@lannion-tregor.com

Conseil de Développement
LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Introduction 2

Ils nous ont rejoint en 2023 4

Les travaux
- Méthodologie 5
- Auto-saisine : Les Jeunesses du Trégor 6
- Auto-saisine : Sobriété et efficacité énergétiques 7
- Auto-saisine : Démocratie locale et participation citoyenne 7
- Auto-saisine : Habitat innovant.....9
- Auto-saisine : Eau, ressources et usages sur le territoire 10
- Saisine : 3 plans (PLUi-H, PCAET, Plan de mobilité) 10
- Groupes d'analyses partagées du CIAS.....11

Programmes européens de financement
- Leader 2014-2020.....12
- Leader 2023-2027 12

Commissions de travail de Lannion-Trégor Communauté et son CIAS
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) 13
- Commissions thématiques de travail LTC 14
- Commissions thématiques du CIAS 15

Vie de l'association
- Temps institutionnels 15
- Temps de convivialité..... 16
- La révision des statuts de l'association 16
- La communication 17

Représentation et actions partenariales
- Réseau des Conseils de développement bretons..... 18
- Coordination nationale des Conseils de développement 19

La revue de presse 20

Le bilan financier 2023 30

Perspectives 2024..... 31

Annexes 34

Introduction

Espace d'expression citoyenne entre acteurs économiques, éducatifs, sociaux et associatifs, le Conseil de développement s'intéresse à la vie du territoire dans sa globalité.

Il représente une force de propositions dont l'action s'articule autour de 6 axes :

Mission # 1 Renforcer l'animation du territoire
Capter les idées innovantes, faire remonter les problématiques locales, mettre en débat des sujets d'actualité.

Mission # 2 Développer l'expertise citoyenne
Croiser les regards sur des thématiques spécifiques, accompagner la participation citoyenne

Mission # 3 Entretenir le dialogue avec les élus
Dialoguer avec les élus, les informer de l'état d'avancement des travaux du Conseil, susciter des saisines, faire vivre le projet de territoire

Mission # 4 Evaluer les politiques publiques locales
Contribuer au projet de territoire, contribuer à la conception et à l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable, contribuer au renforcement de la démocratie participative sur le territoire

Mission # 5 Renforcer l'identité et la communication du Conseil de développement
Mobiliser les membres dans la durée, se faire connaitre en interne, au sein de LTC et en externe

Mission # 6 Développer les partenariats
Coopérer via les réseaux existants, créer de nouveaux liens de coopération, capitaliser les expériences, échanger sur les pratiques

Légendes

Nombre de membres mobilisés

Nombre de rencontres

Volume horaire de mobilisation

Composition du Conseil de développement

En 2023, le Conseil de développement rassemble 37 structures membres réparties entre les collèges 1 à 4 et 9 personnes qualifiées soient 66 représentants de la société civile.

Collège 1 Activités économiques et organismes de développement : 7 structures, 12 représentants
Collège 2 Enseignement supérieur, formation, recherche : 7 structures, 10 représentants
Collège 3 Vie collective et associative : 22 structures, 33 représentants
Collège 4 Syndicats de professionnels et salariés : 1 structure, 2 représentants
Collège 5 Personnes qualifiées : 9 membres

Ils ont rejoint le Conseil de développement en 2023

- Aude Le Mat et Ludovic Lorre, Chambre des métiers et de l'artisanat, collège 1
- Julien Le Goff et Sandrine Ribourg, Club des entreprises Ouest-Côtes d'Armor, collège 1
- Cloé Le Goïc, Association Dynamie (Plufur), collège 2
- Jérémy Cottaz, ATIHRE (Saint-Quay-Perros), collège 3
- Anne-Marie Shih-Erault et Catherine Briens, Astrolidaire (Lannion), collège 3
- Jean-Joseph Le Davay (Lannion), collège 5
- Gérard Le Bihan (Lannion), collège 5
- Dominique Bosc (Lannion), collège 5
- Juliette Crespon (Lannion), collège 5

De nouveaux représentants désignés par des structures adhérentes :

- Anne Rameau, AGIR Ouest-Côtes d'Armor, collège 3
- Eric Robin, Trégor Energ'Ethique, collège 3

Méthodologie de travail des groupes

L'ouverture de trois nouveaux groupes d'études au cours de l'année a amené le Conseil de développement à mettre en place quelques étapes méthodologiques de travail :

- Explorer la thématique dans l'objectif de construire une définition commune
- Consolider les connaissances des membres et faciliter l'appropriation du sujet via des ressources documentaires, des rencontres avec des techniciens et élus de Lannion-Trégor Communauté, des acteurs du territoire, des visites apprenantes…
- Formuler un ou plusieurs objectifs et établir une feuille de route initiale
- Identifier des leviers d'actions et contribuer à la réflexion sur les enjeux pour le territoire
- Formaliser des préconisations

Systématisation des outils collaboratifs

Chaque groupe de travail est désormais pourvu :

- D'un espace de stockage de ressources documentaires et compte-rendu de réunions qui lui est propre (Oodrive, mis à disposition par LTC)
- D'une liste de discussion afin de faciliter les échanges dématérialisés directs entre membres tout en préservant la protection des données personnelles (Framagroupes.org)
- D'une page sur un éditeur de texte collaboratif en ligne (PAD, mis à disposition par LTC)

Le circuit de validation d'une contribution

Les travaux du GT Jeunesses et la rédaction du rapport « Les Jeunesses du Trégor » ont permis de tester un mode de validation des contributions du Codev plus transparent. Une contribution du Conseil de développement n'est rendue publique qu'après adoption en séance plénière du CoDev.

Auto-saisine « Les Jeunesses du Trégor »

Initié en 2017, le groupe de travail « Jeunesses » a conduit une étude approfondie des besoins de la Jeunesse du territoire. En 5 ans, la feuille de route du groupe a régulièrement évolué.

La rédaction d'un rapport à destination des élus, des partenaires, du public s'est achevée en juin. Le contenu du rapport et les préconisations qu'il porte ont été validés lors d'une assemblée plénière le 13 juin.

Deux cents exemplaires du rapport « **Les Jeunesses du Trégor** » ont été imprimés (Impressions, ZA Nod-Uhel, Lannion).

La diffusion du rapport a débuté dès la fin du mois de juin auprès des élus communautaires et communaux en charge des politiques Jeunesse, auprès des acteurs en lien avec la jeunesse.

Une remise officielle du rapport au Président de Lannion-Trégor Communauté a été organisée le mercredi 20 septembre.

Une table ronde publique s'est tenue le mercredi 27 septembre à l'amphithéâtre du Lycée Le Dantec à Lannion. Animée par Morvan Léon, journaliste au Télégramme, cette soirée a permis d'aborder les questions de santé, de logement, de formation, d'emploi et de mobilité des jeunes du territoire. Les débats ont été riches de l'expertise des intervenants : Chantal Friderich, directrice adjointe d'Habitat Jeunes Trégor Argoat, Virginie Turbot, chargée de développement d'Avenir Jeunes Ouest Côtes-d'Armor, Yann Le Carrer, responsable du service Jeunesse de la Ville de Lannion, Pierre Huonnic, maire de Plouguiel et membre du bureau exécutif de LTC en charge de l'ESS et l'accompagnement vers l'emploi, Marie Raoult, lycéenne et membre du Conseil régional des jeunes, Catherine Le Bras de l'Association Départementale Information Jeunesse et référente du groupe de travail « Jeunesse » du Conseil de développement. Le public d'une quarantaine de personnes s'est montré particulièrement concerné.

Une vidéo de 13 minutes a été réalisée afin de valoriser les captations audio effectuées à la suite d'un appel sur les réseaux sociaux pour inciter les jeunes trégorrois à s'exprimer sur la mobilité au sein du territoire. (Montage vidéo exécuté par TV Trégor)

Une captation vidéo de la table ronde a également été effectuée et est visionnable en ligne depuis le site du Codev. (Captation par TV Trégor).

4

12 y compris assemblée plénière et événement public

168h

Auto-saisine « Sobriété et efficacité énergétiques »

Né à l'automne 2022, le groupe de travail a pour objet de sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux de la sobriété énergétique.
Dans ce cadre, un partenariat a été conclu avec l'association Trégor Energ'Ethiques pour la présentation du scénario Négawatt 2022 aux Ursulines le 4 avril. 150 personnes ont assisté à cette conférence.

5

5 y compris événement public

25h

Auto-saisine « Démocratie locale et participation citoyenne »

Témoins de contre-arguments fréquents à la participation citoyenne, les membres du groupe de travail se sont tout particulièrement intéressés aux sentiments d'illégitimité ou d'incapacité de certains citoyens à prendre part au débat public. Dans l'objectif de

favoriser et diversifier l'engagement citoyen sur le territoire, le groupe de travail a imaginé un plan d'actions pour faire en sorte que les citoyens se sentent capables de participer au débat public.

Les premiers leviers d'actions mis en place :

- Faire connaître le Conseil de développement en allant à la rencontre des citoyens par une présence sur les forums associatifs locaux, en organisant des cafés-citoyens au sein du territoire
- Mieux connaitre les spécificités des sept espaces de vie au sein du territoire intercommunal et identifier des acteurs locaux susceptibles de s'impliquer dans les travaux du Conseil de développement
- Apporter aux membres du Conseil de développement une connaissance fine des compétences, champs d'intervention et processus de décisions de l'EPCI et des autres strates territoriales (mairie, département, région) via la création de **l'Université du Codev**.

Une première rencontre, le 4 octobre a permis d'explorer les compétences de Lannion-Trégor Communauté. Session animée par Morgane Salaun, directrice de l'administration générale et Sylvia Duval, responsable du service des assemblées et du secrétariat de direction.

Une seconde rencontre, le 14 décembre a permis de découvrir la direction Eau et Assainissement. Session animée par Cédric Seureau, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, des eaux pluviales urbaines et Stéphane Guichard, directeur de l'eau et de l'assainissement.

Groupe de travail créé en mars 2023

5

8 y compris événements en plénière

80h y compris plénière et forums associatifs

Auto-saisine « Habitat innovant »

L'envie collective d'explorer les champs de l'habitat innovant a été exprimée lors de l'atelier « Idéation » conduit lors de l'assemblée générale du 13 mars. Le groupe de travail a rapidement défini l'objectif de **favoriser l'expérimentation de l'habitat transitoire sur le territoire**.
Le groupe de travail a distingué 3 éléments de réflexion :

- Le mode d'habiter (habitant acteur du projet)
- Le mode de construction
- Le mode d'aménager (foncier)

Les premiers leviers d'action mis en place :

- Recenser les communes favorables, les projets publics ou privés d'habitat singulier sur le territoire, les acteurs économiques œuvrant dans la construction et le BTP, les dispositifs d'accompagnement, d'aides financières…

- Découvrir la politique habitat de Lannion-Trégor Communauté. Une rencontre avec Rozenn Alloiteau, responsable logement et habitat durable s'est tenue le 24 octobre.

Groupe de travail créé en juillet 2023

8

3

44h

Auto-saisine « Eau, ressources et usages »

Sujet collectivement identifié lors de l'assemblée générale du 13 mars.

Les membres du groupe ont pu découvrir grand et petit cycle de l'eau au cours de deux rencontres avec les élus et techniciens de l'EPCI :

- Présentation des politiques de l'eau portées par Lannion-Trégor Communauté, le 9 octobre. Session animée par Annie-Bras Denis, vice-présidente en charge de l'environnement et Gwénaëlle Briant, responsable du service politiques de l'eau.

- Présentation de la direction eau & assainissement de l'EPCI, le 14 décembre. Session animée par Cédric Seureau, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, des eaux pluviales urbaines et Stéphane Guichard, directeur eau et de l'assainissement.

Groupe de travail créé en juillet 2023

7

3

42h

Saisine « 3 Plans »

Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H), Plan de mobilité (PDM), Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Saisi par l'EPCI en septembre 2021, l'implication des membres du Conseil de développement est forte dès la première réunion de décembre 2021. Une quinzaine de membre prend part aux réunions.

Les membres du Codev sont consultés dans le cadre d'ateliers partagés ou dédiés et associés à certaines réunions du comité de pilotage jusqu'à l'adoption des plans en 2025. Le bureau d'études « Le bruit qui court » de La Roche-Jaudy accompagne les membres du Codev lors des ateliers dédiés.

13

4

68h

Groupes d'analyses partagées du CIAS

Le Conseil de développement a été associé à deux groupes d'analyses partagées dans le cadre de schémas directeurs initiés par le CIAS en lien avec l'analyse des besoins sociaux.

Ainés et vieillissement : 2 ateliers (21 juin et 5 juillet) ont permis de déterminer les difficultés rencontrées par les publics âgés, de retenir quelques priorités, d'identifier comment mieux accompagner les publics.

8

2

48h

Petite enfance, enfance, jeunesse, et familles : 1 atelier (5 juillet), formalisation collective de leviers d'actions et préconisations en matière d'accompagnement des publics

2

1

6h

Programme Leader 2014-2020

Le collège privé du comité de programmation Leader 2014-2020 est composé de 10 membres titulaires et 7 suppléants. Tous sont membres du Conseil de développement.
En 2023 : Le Comité unique de programmation a consulté ses membres à 3 reprises dans le cadre de consultations écrites. Ces consultations ont permis d'examiner 7 projets pour programmation ferme.

10

3

30h

Programme Leader 2023-2027

Le Conseil de développement a co-piloté avec l'EPCI la démarche de candidature du territoire à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, afin d'obtenir une nouvelle enveloppe de crédits européens pour soutenir les projets des acteurs locaux.
Le Comité de programmation (COP) a été officiellement installé à l'automne.

- Préparation de l'installation du Comité de programmation, définition des éléments d'une grille de sélection le 17/10
- Réunion d'installation du COP et signature de la Convention de mise en œuvre du programme le 07/12

14

5

90h

La Commission consultative des services publics locaux

L'ensemble des membres du Conseil de développement est invité à prendre part à la CCSPL.
Réunis à deux reprises au cours de 2023, la CCSPL présente des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics locaux, notamment :

- Service de mobilité
- Service de chauffage urbain, réseau de chaleur
- Service de collecte des déchets ménagers et assimilés
- Service d'assainissement collectif, non collectif et d'eau potable
- Mode de gestion du Parc des événements

6

2

16h

Les commissions thématiques de travail LTC

Commission 1 : Affaires générales
Administration générale, ressources humaines, finances et prospectives financières, développement local et animation territoriale, coopération décentralisée, égalité femmes-hommes, espace France Services et Maisons de services au public.

Commission 2 : Economie
Développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche, innovation, numérique, formation professionnelle, commerce, artisanat, économie maritime, économie touristique, économie agricole, économie sociale et solidaire.

Commission 3 : Services à la population
Eau et assainissement, eaux pluviales urbaines, déchets ménagers, voirie

Commission 4 : Mobilités et énergies
Energies renouvelables, plans de mobilité, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Commission 5 : Environnement, climat
Bassins versants, SAGE, GEMAPI, espaces naturels, transition agro-écologique, plan de mobilité, PCAET, Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H)

Commission 6 : Culture, patrimoine et équipements sportifs
Culture, patrimoine, événements culturels, équipements sportifs, culture bretonne, culture scientifique

Commission 7 : Aménagement du territoire, urbanisme, habitat
Aménagement du territoire, urbanisme, planification, habitat, logement social, revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, PLUi-H

Commission 8 : Pays du Trégor, prospectives
Pays du Trégor, politiques contractuelles, politiques territoriales, prospectives

23

62

160h

Les commissions CIAS

- Accompagnement des personnes âgées/Santé,
- CISPD/cohésion sociale,
- Petite-enfance, enfance, jeunesse,
- Contrat local de santé 2019-2024
- Comité de programmation des « rendez-vous de la santé en Côtes-d'Armor »

5

6

16h

Temps institutionnels

En janvier 2023, première rencontre avec Gervais Egault depuis sa prise de fonction comme président de Lannion-Trégor Communauté en septembre 2022. Ce temps a permis de présenter le Conseil de développement, son rapport d'activités 2022, les actions envisagées en 2023 et recueillir les attentes du président nouvellement nommé.

Dans le cadre des travaux du groupe « Démocratie locale et participation citoyenne », s'est tenue en novembre, une rencontre avec Cécile Auriac, vice-présidente en charge de l'animation territoriale, de la communication et du dialogue social, Christian Jeffroy, vice-président en charge des politiques contractuelles et territoriales, des Maisons de services

au public et des Espaces France Services, Frédéric Le Moullec, vice-président en charge des affaires générales et des ressources humaines. Le soutien des élus communautaires référents de pôles a été demandé dans la démarche du Codev visant à :

- Mieux connaître les spécificités des 7 pôles territoriaux
- Identifier des acteurs locaux susceptibles de s'impliquer dans les travaux du Codev
- Etablir des relations directes avec les élus municipaux

Temps de convivialité

Le Conseil de développement a fait sa rentrée le vendredi 15 septembre, journée internationale de la Démocratie. Un temps de convivialité et d'interconnaissances qui a permis aux membres présents de découvrir le site internet du Codev et le programme des réunions de l'automne.

15

Révision des statuts de l'association

Avec la volonté de renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne dans les politiques communautaires, le Conseil de développement a souhaité réviser les statuts de son association :

Organisation générale de l'association

- Revoir une organisation composée d'une assemblée plénière et d'un bureau élargi aux délégations floues.
- Réinterroger la composition d'un bureau élargi aligné sur la représentation du Codev en commission 8.
- Poser des règles de gestion pour chacune des instances de l'association.

Renforcer une expression citoyenne équilibrée en favorisant la parité

- Supprimer la notion de suppléance entre représentants d'une personne morale afin de satisfaire à la loi Egalité et Citoyenneté de 2017 et encourager une réelle implication paritaire des membres dans les activités du Codev.

Ouvrir le Conseil de développement aux habitants du territoire

- Favoriser l'ouverture à de nouveaux membres, notamment habitants, afin de tendre à une représentation géographique équilibrée du territoire.
- Enrichir les contributions du Codev avec les attentes et l'expertise d'usage de la population de l'ensemble du territoire.

Explorer un nouveau mode de gouvernance dans un souci de recherche de parité

4

6

21h

Développement des outils de communication

Création du site internet https://codev-lannion-tregor.bzh/ avec un lancement officiel en septembre 2023. Le site présente le Conseil, ses missions, ses membres. Il permet un accès public aux avis et rapports émis par le Conseil de développement. Un espace membres a été créé afin de permettre un accès simple à l'ensemble des ressources documentaires et compte-rendu de réunions de bureau ou de commissions de travail LTC. L'espace membres est accessible après saisie d'un identifiant et d'un mot de passe. L'espace membre est réservé aux membres à jour de leur cotisation. (Webmaster : BSC Concept, rue Fulgence à Lannion)

Le Conseil s'est doté d'un kakemono afin d'être identifiable lors d'événements publics. (Conception visuel et fabrication : La Raffinerie, Espace Erhel à Lannion)

A l'automne, présence sur 4 forums associatifs au sein du territoire, Plestin-les-Grèves, Vieux-Marché, Lannion et Tréguier. Ces temps permettent de faire connaître le Conseil de développement sur l'ensemble du territoire et de découvrir la vivacité du tissu associatif sur les pôles. De nombreux contacts ont été pris.

6

22h

Sept lettres internes d'informations ont été émises au cours de l'année. La lettre continue d'affiner sa ligne éditoriale pour tenir compte des possibilités désormais offertes par le site internet dans la diffusion des informations auprès des membres. La première édition d'une lettre d'informations à l'attention du public (partenaires, contacts pris, anciens adhérents) a été envoyée en fin d'année. (Plateforme française d'envoi d'emails Brevo)

Représentations et actions partenariales

Le Conseil de développement nomme des représentants dans différentes instances. Il travaille également en réseau pour partager ses réflexions et croiser les regards avec d'autres territoires.

Réseau des Conseils de développement bretons

Plusieurs rencontres au cours de l'année notamment des réunions techniques, des propositions de formation (design territorial en juillet), le portage des Assises citoyennes de la mer et du littoral.

Assises citoyennes de la mer : 2
Formation « Design territorial » : 1

Coordination nationale des conseils de développement

De nombreux ateliers et groupes de travail ouverts à tous les membres et techniciens des Codev adhérents :

- Groupes de travail « Eau », « Alimentation et agriculture », « Portrait de territoire » tout au long de l'année
- Lancement des groupes de travail « Energie » et « Mobilités » en décembre

Portrait de territoire : 1
Groupe de travail Eau : 1

Association de développement de l'économie sociale et solidaire ADESS OCA

Structure de sensibilisation de professionnels et du grand public à l'économie sociale et solidaire, l'ADESS est également relais de France Bénévolat. Le Conseil de développement a désigné un de ses membres pour le représenter auprès de la structure.

1

AGGLO. Appel du Conseil de développement

Face à un niveau d'abstention toujours plus fort lors de chaque élection, face à la défiance patente des Français à l'égard des institutions et des personnalités politiques, face au scepticisme des citoyens à l'égard des dispositifs de concertation locale, faire émerger un renouveau démocratique est devenu une préoccupation majeure, y compris au sommet de l'Etat. Les Conseils de développement agissent en faveur de l'émergence du renouveau démocratique à l'échelle du territoire intercommunal depuis 1999.

En effet, nous menons, à l'échelle des intercommunalités, des actions très diverses pour sensibiliser, informer, mobiliser les populations, y compris les plus éloignées, les plus précaires, sur des sujets de société qui les concernent au quotidien, qu'il s'agisse des mobilités, des usages de l'eau, de l'adaptation au changement climatique, etc.

Celles-ci aident à retisser du lien dans le périmètre de la vie quotidienne des citoyens, à recréer des espaces de discussion, donnent les moyens à chacun de s'informer, de s'approprier les sujets qui font débat, pour pouvoir se positionner en conséquence de cause. Toutes nos initiatives visent à ce que les citoyens deviennent acteurs et pas seulement consommateurs de politiques publiques.

Quelques exemples d'actions menées :

- rapport Encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire, 2019.
- enquête Jeunes trégorroi(s)es, qui êtes-vous ?, 2021.
- élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H), du Plan climat air énergie territorial (PCAET), du Plan de mobilité de Lannion-Trégor Communauté 2021-2025

Vous souhaitez :

· recueillir l'éclairage de représentants du Conseil de développement Lannion-Trégor sur les méthodes qu'ils mettent en œuvre en faveur de la participation citoyenne,

· aller à la rencontre d'initiatives conduites actuellement sur le terrain ou recueillir des retours d'expériences ? L'assemblée générale qui se tiendra lundi 13 mars dès 18h, salle B, 1 rue Gaspard Monge à Lannion est ouverte à tous.

Renseignements et inscriptions auprès d'Isabelle Lefebvre au 02 96 05 55 78 ou codev@lannion-tregor.com.

Conseil de développement Lannion-Trégor

« On est une expression du territoire »

Le Conseil de développement du Trégor phosphore sur de nouveaux enjeux afin que leurs idées infusent auprès des élus.

Gilles Blanschong et Camille Simon, du Conseil de développement.

| Photo : Ouest-France

Entretien

Gilles Blanschong et Camille Simon, président et vice-présidente du Conseil de développement.

Dans quel état d'esprit vos membres retrouvent-ils le Conseil de développement (1) ?
Après une période compliquée par le contexte sanitaire du Covid durant trois ans, notre assemblée générale, lundi, marque le retour à un fonctionnement normal avec des envies nouvelles de nos membres, qui aspirent notamment à renforcer la visibilité de cette instance.

Souffriez-vous d'un déficit d'image ?
En tout cas, notre instance n'est sans doute pas suffisamment connue des Trégorrois alors que, comme tous les conseils de développement, elle agit en faveur de l'émergence du renouveau démocratique à l'échelle du territoire intercommunal.

Qu'est-ce qui fait sa force ?
Uniquement constitué de bénévoles, le Conseil de développement représente la société civile : composé de 66 membres ayant tous une expertise dans leur domaine et de 41 structures du territoire, il représente une écoute et une expression du territoire. Nous faisons des états des lieux pour dégager ensuite des axes de réflexion et actions à engager à partir des manquements ou des forces identifiés.

Mais après, qu'est-ce qu'il se passe ?
Nos initiatives visent à ce que les citoyens deviennent acteurs et pas seulement consommateurs de politiques publiques. Et à ce que les élus puissent se saisir de nos travaux comme ceux que nous avons engagés récemment sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, ou encore sur la jeunesse trégorroise.

Les élus s'inspirent-ils de vos travaux ?
Nous ne sommes pas décisionnaires à Lannion-Trégor communauté (LTC) : on est là en vigilance et en expertise pour faire infuser des idées auprès des élus. Le renouvellement important des élus trégorrois dans le cadre des élections municipales de 2020, a eu pour effet d'instaurer une autre écoute. De nouvelles têtes ont succédé à des gens très installés et, de ce fait, nous avons gagné une écoute.

(1) Il réunit des citoyens volontaires, représentants des milieux économiques, sociaux, syndicaux, culturels et associatifs du territoire, qui n'ont pas de mandat politique.

Ouest-France du 16 mars 2023

Boîte à idées de l'agglo, le conseil de développement recrute

Toujours peu connu, le conseil de développement de Lannion-Trégor communauté continue pourtant de servir de boîte à idées au service de l'agglo. Fonctionnant sur le modèle associatif, il compte aujourd'hui 66 membres physiques et 41 structures (associations, syndicats, entreprises...) et tenait son assemblée générale, lundi 13 mars à Lannion.

« Notre rôle est d'infuser »

Ralenti par l'épidémie, le conseil s'est « remis au travail », explique son président - reconduit lundi - le photographe lannionnais Gilles Blanschong. Le « codev » dispose de deux sièges dans chacune des commissions de travail thématiques de l'agglo. Agglo qui peut le saisir sur certaines problématiques. Il peut aussi s'emparer lui-même de sujets comme celui de la jeunesse par exemple, qui l'a encore occupé en 2022. Un rapport écrit est attendu sur le sujet avant l'été 2023 puis une restitution aux élus et au grand public.

Attention, le conseil de développement, s'il peut influencer la décision publique, n'a pas de droit de vote à l'agglo. « Plus que de jeter des pavés dans la mare, notre rôle est davantage d'infuser. On est en vigilance, en expertises », explique sa vice-présidente, Camille Simon.

Au terme de l'assemblée générale 2023, le conseil a manifesté le souhait de travailler sur la question de l'eau, de l'habitat innovant et du vieillissement de la population et ses conséquences.

Pratique

Pour participer au Conseil de développement en tant que citoyen ou représentant d'une structure (association, syndicat, organisme, etc.), contactez Isabelle Lefebvre au 02 96 05 80 05 ou codev@lannion-tregor.com. Renseignements sur le site de LTC (Nous connaître, Expression - démocratie participative.

Lannion, 13 mars 2023. Camille Simon et Gilles Blanschong, respectivement vice-présidente et président du conseil de développement de Lannion-Trégor communauté.

Le télégramme du 22 mars 2023

La transition énergétique vue par Négawatt

La conférence est organisée par Trégor Energ'éthiques en partenariat avec la Ville, Lannion-Trégor communauté (LTC) et le Conseil de développement (CoDev) de LTC.

| Photo : Archives Ouest-France

Depuis 20 ans, Négawatt contribue à la recherche de solutions en traçant la voie d'une société plus respectueuse des ressources de la planète, de la biodiversité et de l'humain. Face à l'augmentation inéluctable du coût de l'énergie, à l'épuisement des ressources fossiles et à l'urgence climatique, l'association propose un scénario de transition.

En appliquant la démarche Négawatt (sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables) à l'ensemble des besoins des citoyens, l'asso propose des solutions. « **Grâce à une utilisation du formidable potentiel d'économie d'énergie qui nous entoure, ce scénario montre comment nous pourrions nous passer progressivement d'énergies fossiles et nucléaires à l'horizon 2050** », assurent les membres.

Pour éclairer sceptiques et convaincus, Michel Pédron, spécialiste de l'environnement et de l'énergie, propose une conférence, à la salle des Ursulines, **le mardi 4 avril**, à 18 h. Entrée gratuite sur réservation au www.lannion.bzh/index.php/agenda/conference.

Ouest-France, 31 mars 2023

Négawatt présente son projet de transition

Depuis 2001, l'association Négawatt travaille sur un projet de transition énergétique. Son représentant en Bretagne vient à Lannion, ce mardi 4 avril, présenter un plan qui englobe énergie, production et justice sociale.

Morvan Léon

Fondé sur la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables, le scénario de transition énergétique de l'association Négawatt prend aussi en compte les nécessaires changements sociaux pour faire face au changement climatique en cours.

Cela fait plus de vingt ans que l'association Négawatt promeut une politique énergétique compatible avec la recherche d'atténuation des effets du changement climatique et de respect de l'environnement. Le mardi 4 avril, Michel Pédron, son ambassadeur pour la Bretagne sera en conférence à Lannion.

Particularité de cette conférence, elle est organisée conjointement par l'association Trégor Énergéthiques, la ville de Lannion, l'agglomération Lannion-Trégor Communauté (LTC) et le Conseil de développement de LTC, un regroupement de citoyens de l'agglo qui se présente comme une boîte à idées.

96 % d'énergies renouvelables

Ce sera l'occasion de découvrir le 5e rapport de l'association Négawatt. La particularité de ce travail, présenté comme unique en France : « Il englobe l'ensemble des consommations d'énergie (électricité, carburants) et couvre des secteurs aussi divers que le transport, les bâtiments ou l'industrie. » Il prend aussi en compte les modes de productions agricoles et industrielles, et des préoccupations de justice sociale.

Les travaux de la vingtaine d'experts de l'association Négawatt permettent d'établir une perspective de neutralité carbone à l'horizon 2050, un mix énergétique constitué à 96 % d'énergies renouvelables, une réduction forte de l'extraction de matières premières de la croûte terrestre. Fondé sur la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables, il est compatible avec l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Pour Mélanie Biet, en charge du Plan climat à LTC, « cette conférence va permettre de tisser des liens entre tous les acteurs et de mettre les citoyens au cœur du projet ».

Pratique

La transition énergétique au cœur d'une transition sociétale, le mardi 4 avril, à 18 h, salle des Ursulines, à Lannion. Entrée gratuite sur réservation : www.lannion.bzh/index.php/agenda/conference

Le télégramme, 3 avril 2023

L'initiative

Une soirée-débat sur la jeunesse dans le Trégor

Santé, logement, formation, emploi et mobilité des jeunes dans le territoire de Lannion-Trégor communauté : autant d'aspects de la vie des 15-30 ans qui ont été passés au crible dans le cadre d'une récente enquête. Elle a abouti à un rapport qui constitue un état des lieux et propose des actions pour favoriser la prise en compte des jeunes dans l'espace démocratique, la vie économique et sociale du territoire. Dans ce contexte, le Conseil de développement propose une soirée-débat ouverte à tous autour de ces « Jeunesses du Trégor », en présence de plusieurs intervenants.

Mercredi, à 18 h, au lycée Le Dantec. Réservations : tél. 02 96 05 55 78 ou codev@lannion-tregor.com.

Ouest-France du 26 septembre 2023

Les « jeunesses du Trégor » en débat ce mercredi

Le Conseil de développement (*) organise une soirée débat publique autour des « jeunesses du Trégor », mercredi, à 18 h, dans l'amphithéâtre du lycée Le Dantec, rue des Cordiers, à Lannion. Cette soirée abordera les questions de santé, de logement, de formation, d'emploi, de loisirs sportifs et culturels, et de mobilité des jeunes du territoire de Lannion-Trégor Communauté.

À la suite d'un travail d'enquête mené entre 2018 et 2022, le groupe d'études « jeunesse » du conseil de développement a rendu son rapport en juin 2023. Ce rapport a permis de dresser « un état des lieux et de proposer des actions pour favoriser la prise en compte des jeunes, âgés de 15 à 30 ans, dans l'espace démocratique, la vie économique et sociale du territoire de Lannion Trégor Communauté ».

Plusieurs intervenants participeront au débat : Chantal Friderich, directrice adjointe de l'association Habitat Jeunes Trégor Argoat, Virginie Turbot, chargée de développement d'Avenir Jeunes Ouest Côtes-d'Armor, Yann Le Carrer, responsable du service Jeunesse de Lannion, ainsi que des jeunes trégorrois membres du Conseil régional des jeunes.

** Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative adossée à Lannion-Trégor Communauté.*

Pratique

Soirée tous publics et gratuite. Réservation conseillée auprès d'Isabelle Lefebvre au 02 96 05 55 78 ou codev@lannion-tregor.com

Le télégramme du 26 septembre 2023

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.

La jeunesse en débat

LANNION. Le Conseil de développement organise une soirée débat publique autour des jeunesses du Trégor, mercredi 27 septembre à 18h à l'amphithéâtre du lycée Le Dantec à Lannion. Elle abordera les questions de santé, de logement, de formation, d'emploi et de mobilité des jeunes du territoire de l'Agglo.

Le groupe d'études « Jeunesse » du Conseil de développement de Lannion-Trégor Communauté a mené entre 2018 et 2022 des travaux en vue de dresser un portrait de la jeunesse trégorroise. **« Enquête largement diffusée (804 retours), rencontres d'élus, de professionnels des secteurs public et privé en lien avec la jeunesse, micro-trottoir ont permis de recueillir attentes, besoins et difficultés des 15-30 ans du territoire ».**

En est issu en juin le rapport Les jeunesses du Trégor, **« qui propose des actions pour favoriser la prise en compte des jeunes de 15 à 30 ans dans l'espace démocratique, la vie économique et sociale du territoire ».**

Intervenants : Chantal Friderich, directrice adjointe d'Habitat Jeunes Trégor Argoat ; Virginie Turbot, chargée de développement Avenir Jeunes Ouest Côtes-d'Armor ; David Rivoallan, animateur au service Jeunesse de Lannion ; Pierre Huonnic, maire de Plouguiel, membre du bureau exécutif de LTC, en charge de l'économie sociale et solidaire et l'accompagnement vers l'emploi ; Catherine Le Bras, membre du Conseil de développement, représentante de l'Adij 22 ; des jeunes trégorrois du Conseil régional des jeunes.

Parmi les intervenants, Pierre Huonnic, maire de Plouguiel.

La soirée sera animée par Morvan Léon, journaliste au *Télégramme*.

■ **Tout public, gratuit, réservation conseillée auprès d'Isabelle Lefebvre au 02 96 05 55 78 ou codev@lannion-tregor.com**

Le Trégor du 21 septembre 2023

Un rapport dresse le portrait des jeunes du Trégor

Le conseil de développement de Lannion-Trégor communauté publie les fruits d'un travail sur la population des 15-30 ans, qui n'a cessé de quitter le territoire depuis la fin des années 2000.

Quatre années de travail, sept pôles du territoire étudiés, 804 « jeunes » interrogés, de nombreux entretiens menés avec des professionnels en lien avec la jeunesse...

Le conseil de développement de Lannion-Trégor communauté vient de publier un rapport sur les attentes, les besoins et les difficultés des habitants de l'Agglo âgés de 15 à 30 ans. Tour d'horizon des principaux enseignements.

71 % des jeunes préoccupés par leur santé mentale

Le chiffre est saisissant. Près de trois quarts des jeunes du territoire interrogés disent rencontrer des problèmes psychologiques. La **« période dévastatrice »** du Covid-19 constitue sans aucun doute un déclencheur, de même que l'éco-anxiété, ce sentiment de fatalité vis-à-vis de la crise environnementale, relevé par le conseil de développement.

Ce mal générationnel engendre du décrochage scolaire et freine l'insertion professionnelle. Yann Le Carrer, le responsable du service jeunesse à la Ville de Lannion, suggère que **« tous les gens qui travaillent autour des jeunes doivent être formés pour détecter les détresses psychologiques »**, afin de réduire le délai de prise en charge.

« Le travail n'est plus une fin en soi »

Si 89 % des sondés disent être satisfaits de leur emploi, **« les jeunes ne croient plus dans cette promesse des années 1960 : "faire des études, exercer un métier rémunérateur, avoir une bonne retraite"**, argue Pierre Huonnic, chargé de l'économie sociale et solidaire pour LTC. **Le travail n'est plus un fin en soi, c'est un moyen vers d'autres projets. »**

Un changement de paradigme à prendre un compte dans un territoire dont l'économie est marquée par une forte saisonnalité.

Le rapport formule des préconisations pour « favoriser le maintien et l'arrivée sur le territoire » de jeunes de 15 à 30 ans.

| PHOTO : GETTY IMAGES / ISTOCKPHOTO

Pas assez de transports en commun

Le territoire semble inégalement maillé par l'offre de transports en commun. D'après les répondants, il manque des connexions entre les villes et les dessertes ne sont pas assez fréquentes. Le renforcement de l'intermodalité et la sécurisation des voies dédiées aux mobilités douces sont préconisés.

Par ailleurs, les jeunes sont encore très dépendants à la voiture : 83 % des titulaires du permis interrogés possèdent un véhicule personnel.

« Un 50 m² coûte minimum 600 € en location »

Sans surprise, l'accès au logement est compliqué pour les jeunes. Le prix constitue le principal obstacle. **« Un 50 m² coûte minimum 600 € en location »**, expose par exemple Chantal Friderich, directrice adjointe d'Habitat Jeunes en Trégor-Argoat, évoquant en parallèle le nombre de résidents qui s'inscrivent dans la durée au sein des foyers de jeunes travailleurs.

« Avant, la question était : dans quel quartier vais-je habiter ? Aujourd'hui, c'est : est-ce que je vais trouver ? », complète Pierre Huonnic. Le conseil de développement recommande d'adapter l'offre de logements aux jeunes : logement de taille adaptée, conditions locatives assouplies, développement d'habitats légers, augmentation du nombre de places en hébergement temporaire, etc.

Une offre de loisirs trop saisonnière

Malgré la richesse du milieu associatif et culturel, les évènements sont principalement concentrés sur la période estivale.

Le rapport préconise de **« faciliter l'implantation de lieux festifs et nocturnes transgénérationnels »** et **« d'assurer une sécurité préventive des espaces de fêtes formels et informels »**.

Étienne LANNUZEL.

Le rapport complet *Les Jeunesses du Trégor* est public et consultable sur le site du conseil de développement.

Ouest-France du 3 octobre 2023

FAVORISER LA PLACE DES JEUNES

TROIS QUESTIONS À GERVAIS ÉGAULT

Président de Lannion-Trégor Communauté

Les jeunes représentent environ 20 % de la population du territoire. Quelle attention l'Agglomération leur porte-t-elle ?

Face à un territoire qui vieillit, il est essentiel d'agir pour conserver les jeunesses du territoire : être attractif en termes d'accessibilité, de mobilités, d'emploi et de vie sociale. Chaque tranche d'âge de la population a des besoins et des exigences propres. On ne vit pas le territoire de la même façon quand on a 30, 50, ou 70 ans… Ce qui m'intéresse d'abord, c'est, dans nos champs de compétence, d'essayer d'être au plus près des besoins du quotidien pour chacun. Ensuite il y a le travail de faire vivre ensemble ces différentes tranches d'âges. Et ça, c'est pour moi le plus important : le lien intergénérationnel, c'est aussi une forme du lien social, ce lien dont on a tous besoin finalement pour vivre. Pour les jeunes, concevoir l'action publique se complexifie, parce que les besoins varient très vite, là encore d'une tranche d'âge à l'autre, à 11 ans, 16, 18, ou à 22 ans, à chaque fois les besoins évoluent et il faudrait pouvoir adapter le service. Aussi, je n'entends pas tant concentrer les offres de services publics sur les tranches d'âges mais sur des besoins partagés: comment on se déplace par exemple, pour profiter des loisirs ou de la culture ? Comment on se rend au club de sport ? Comment et où on peut se retrouver, tout simplement ? La mobilité est une question fondamentale, et particulièrement pour les jeunes. En lien avec les maires, je crois qu'on essaye d'avancer vers des réponses concrètes de ce point de vue. J'aimerais aussi qu'on puisse mieux prendre en compte et accueillir avec bienveillance les « jeunes » porteurs de projets, on se doit a minima d'être à l'écoute. Il y a aussi un sujet à traiter quant à la place des jeunes dans les associations : comment mieux les accueillir et les inciter à contribuer à la vie associative ?

Le Conseil de développement de Lannion-Trégor communauté a récemment publié une étude sur les Jeunesses du Trégor*, dressant un état des lieux et délivrant des préconisations notamment en matière de mobilité et de logement. Quels sont les leviers d'action dans ces domaines ?

J'ai rencontré récemment des membres du Conseil de développement qui ont travaillé sur ce rapport. Je suis très heureux que le Conseil de Développement se soit emparé de cette question, franchement, il est pleinement dans son rôle pour nourrir la réflexion publique, et c'est utile pour tout le monde. On estime qu'il y a 3 000 jeunes « invisibles » sur les territoires cumulés de LTC, GPA, et Leff Armor. Des jeunes qui sont socialement exclus. Le Conseil a formulé des propositions de veilleurs communaux (des élus), une idée, par exemple, que je trouve intéressante à creuser. Ce qui importe pour toucher et accompagner la jeunesse, c'est l'humain. Le contact direct et local est essentiel. Il faut qu'on travaille sur une forte mise en réseau des animateurs du territoire pour renforcer la présence sur le terrain et l'efficacité du travail d'accompagnement. Il faut aussi s'appuyer sur les ressources des associations existantes. Je crois aussi beaucoup au service public de proximité et aux espaces France services, qui sont présents dans tous les pôles, pour soutenir des actions en directions des jeunes en situation de fragilité.

> Ce qui importe pour toucher et accompagner la jeunesse, c'est l'humain

Le pôle de Lannion compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur et un nombre croissant d'étudiants. Quelles sont les projections et perspectives dans ce secteur ?

C'est une question qui engage tout l'avenir du territoire ! Il est impératif et absolument essentiel de garder chez nous une vie universitaire attractive ! En Côtes-d'Armor, le pôle universitaire de Lannion est majeur et je mettrai tout en œuvre pour qu'il le reste, notamment face aux métropoles de Brest et de Rennes. Nous avons un ADN d'innovation, de créativité et de recherche sur lequel il faut à nouveau capitaliser, avec fierté et ambition, pour attirer des étudiants et garder chez nous tous les jeunes qui veulent poursuivre leurs études. Mais il faut être vraiment ambitieux. Si on s'endort sur nos lauriers, on ne pourra pas lutter et se démarquer dans un univers ultra concurrentiel, que ce soit avec les autres territoires de Bretagne ou avec les écoles privées post-bac qui se développent. C'est pourquoi, je crois qu'il est temps de mettre sur les rails un projet de campus qui offre aux étudiants une qualité de vie optimale pour travailler, évidemment en lien avec les industries de pointe et de recherche

présentes ici, mais aussi dans le cadre de vie sublime que nous pouvons offrir à Lannion et dans tout le Trégor. Alors évidemment, il y a des problématiques à travailler autour de cela, à commencer par le logement, les mobilités et l'accessibilité. Mais si nous nous battons collectivement pour développer l'attractivité étudiante, c'est tout le territoire qui en bénéficiera, en termes d'emploi, d'attractivité touristique, de renouvellement de la population, économiquement etc. ◆

*** Retrouvez l'étude du Conseil de développement de LTC sur les jeunesses du Trégor ainsi que la vidéo de la table ronde du 27 septembre consacrée à la restitution de ce rapport, sur le site : www.co-dev-lannion-tregor.bzh/Les-Jeunesses-du-Tregor**

Denise Prud'homm, vice-présidente à LTC en charge de l'enfance jeunesse et des sports et maire de Penvénan.

LES ANIMATEURS, ESSENTIELS

Denise Prud'homm a à cœur que tous les jeunes puissent avoir accès à des activités, s'exprimer et être entendus. « *Sur notre territoire, les animateurs des services jeunesse de l'Agglo, présents sur les pôles de Cavan, Ploumilliau, Plouaret, et bientôt Tréguier, agissent en réseau avec ceux des autres communes du territoire. Et il faut souligner aussi le travail d'Avenir jeunes Ouest Côtes-d'Armor. L'important, c'est vraiment qu'un jeune qui a besoin d'être accompagné trouve la bonne personne qui pourra répondre à ses attentes. Il y a encore trop de jeunes en difficulté, en grande détresse, qui ne sont sous aucun radar et qu'il nous faut toucher. La mission des animateurs en ce sens est essentielle. Et outre l'écoute et la mise en place d'activités, ils sont là aussi pour accompagner les jeunes dans leurs projets. De leur côté, ces animateurs avaient besoin de quelqu'un sur qui s'appuyer et nous avons recruté une coordinatrice "Jeunesse", Stéphanie Garandel, qui a pris ses fonctions au mois d'octobre. Elle est désormais leur référente et va leur permettre d'harmoniser leurs pratiques. Elle sera aussi en veille sur les appels à projets et pilotera la structuration du futur service jeunesse du pôle de Tréguier-Lézardrieux.* » (lire en page 16). ◆

La convention de mise en œuvre du programme Leader a été signée entre Lannion-Trégor Communauté et la Région Bretagne.

LANNION

1,3 M€ pour soutenir les projets du Trégor

Une enveloppe de 1,3 millions d'euros du programme Leader 2023-2027 va permettre de soutenir les projets innovants pour le Trégor. Un comité de programmation va faire un premier choix en octobre 2024.

● Le comité de programmation est officiellement installé. Il s'est réuni, jeudi matin, à la mairie de Plestin-les-Grèves. Il va sélectionner les projets publics et privés innovants du territoire qui vont être soutenus par les fonds européens, jusqu'en 2027.

La convention de mise en œuvre du programme Leader a été signée entre Lannion-Trégor Communauté et la Région Bretagne, qui a pour objectif de soutenir des actions de développement rural du territoire. Le comité de programmation, qui est constitué de 14 membres et de 14 suppléants, est présidé par Christian Jeffroy, maire de Plestin-les-Grèves et vice-président à l'agglo. Gérard Falezan, du comité de développement de Lannion-Trégor Communauté, en assure la vice-présidence.

Miser sur le lien social

De mai à octobre 2022, ce duo a sillonné le Trégor et recensé une cinquantaine de projets qui pourrait bénéficier des fonds européens Leader. En avril 2024, ce comité de programmation devrait sélectionner les premiers projets, qui peuvent être portés par des associations ou des communes. Ils doivent être innovants et s'inscrire dans un des cinq axes retenus : renforcer l'attractivité du territoire en misant sur le lien social ; développer une économie de proximité durable et solidaire ; accélérer la transition vers une mobilité sobre, décarbonée et inclusive ; protéger et valoriser les ressources et la diversité des patrimoines du territoire et coopérer avec d'autres territoires.

Pratique

Vous avez un projet qui pourrait rentrer dans une de ces cinq thématiques ? Vous pouvez contacter Céline Guégan à Lannion-Trégor Communauté au 02 96 05 01 31. Adresse électronique : celine.guegan@lannion-tregor.com.

Le télégramme du 11 décembre 2023

Un programme européen verse 1,3 million d'€ au Trégor

Responsables et élus territoriaux ont signé la convention européenne Leader en mairie, vendredi. | PHOTO : OUEST-FRANCE

1,3 million d'euros du fonds européen *Leader* vont venir soutenir des projets innovants dans le Trégor.

Ce fonds européen va permettre la création de lieux de vie dédiés à la santé, l'enfance et la jeunesse, en participant au lien social et à la mobilité.

Un comité de programmation est, depuis vendredi, officiellement installé. Il est composé de femmes et d'hommes issus de la société civile et d'élus. Ils veilleront à la bonne répartition des aides en établissant le choix des projets venus du public, des communes et de Lannion-Trégor communauté (LTC), ainsi que du secteur privé et des associations. Une sélection de projets, établie en avril, sera présentée en octobre.

Lors de la signature de la convention des élus et des représentants de la société civile et du milieu associatif, étaient présents ; parmi eux, Gaby Cadiou, élue au conseil régional de Bretagne ; Gérard Falézan, du conseil de LTC ; Christian Jeffroy, maire de la commune et vice-président de LTC ; et Thomas Odinot, sous-préfet.

Les sept pôles du territoire seront représentés, et les projets seront suivis par une trentaine de membres. Pour Christian Jeffroy, les échanges promettent d'être vivants, et surtout constructifs.

Ouest-France du 12 décembre 2023

AGGLO. Une manne européenne pour les secteurs ruraux

Les fonds européens Leader pour le Trégor s'élèvent à 1,3 M€ d'ici 2027.

1 309 270 €, c'est la coquette enveloppe dédiée aux communes rurales de Lannion-Trégor Communauté par l'Europe. Les fameux fonds européens Leader vont continuer à alimenter les projets dits innovants portés par des acteurs locaux publics et privés.

La mise en œuvre de cette politique d'aide passait par la signature, jeudi 7 décembre à Plestin-les-Grèves, d'une convention, par Gaby Cadiou, conseillère régionale, et Christian Jeffroy, maire de Plestin et vice-président de LTC.

La Région est en effet l'autorité de gestion des programmes Leader. LTC a déposé fin 2022 une candidature, pilotée par le Conseil de développement.

Soutenir la ruralité

À l'exception de Lannion, Louannec, Perros-Guirec, Saint-Quay-Perros et Trégastel, le Trégor va donc bénéficier d'une enveloppe de 1,3 million jusqu'en 2027, sur des projet visant à **« soutenir la ruralité vivante et dynamique du Trégor pour réussir les transitions ».**

Entrent dans ce dispositif de vastes enjeux : les aménagements d'espaces partagés et les animations en cœur de bourg, de nouvelles formes d'habitat, l'offre de services à la population, l'hébergement pour l'accueil des étudiants, jeunes actifs et saisonniers, la transition agricole et alimentaire, la diversification de l'offre touristique, le développement des filières locales et de l'économie sociale et solidaire, l'accès à la mobilité, les mobilités douces, la protection des ressources et des patrimoines...

Les projets éligibles seront examinés par un comité de programmation, instance collégiale mise en place le jeudi 7 décembre. Son président est Christian Jeffroy, membre du collège public, son vice-président Gérard Falézan, membre du collège privé.

Céline Guégan, animatrice du programme à LTC, a pour mission d'accompagner les porteurs de projet.

■ Informations au 02 96 05 01 31 ou celine.guegan@lannion-tregor.com

La convention a été signée par Gaby Cadiou, conseillère régionale, et Christian Jeffroy, président du comité de programmation Leader. Debout, de gauche à droite le sous-préfet Thomas Odinot, Céline Guégan, chargée de mission à LTC, Gérard Falezan, membre du conseil de développement, et Isabelle Lefebvre, coordinatrice du conseil de développement. LTC

Le Trégor du 14 décembre 2023

Bilan financier 2023

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Frais de fonctionnement Frais assemblée générale Petites fournitures Hébergement site internet OVH Assurance Frais Rentrée du Codev	 172.36€ 40.87€ 118.88€ 48.15€ 35.52€	**Cotisation des membres**	730.00€
Adhésions Coordination nationale CNCD Réseau des Codev bretons 2022 Réseau des Codev bretons 2023	 997.00€ 850.00€ 850.00€	**Participation LTC** Subvention 2023	5 000.00€
Actions / Animations Création site internet Montage vidéo « Mobilité jeunesse » Partenariat scénario Négawatt Fabrication brochures « Les Jeunesses du Trégor » Fabrication kakemono Captation vidéo table ronde jeunesses	 1 474.80€ 403.20€ 159.20€ 662.28€ 420.00€ 378.00€		
Sous-total en €	**6 610.26€**	**Sous-total en €**	**5 730.00€**
Valorisation du bénévolat (1) *Personnel bénévole* *(1081 **heures**- Taux horaire fixé à **15€)***	*16 215.00€*	*Bénévolat*	*16215.00€*
TOTAL	**22 825.26€**	**TOTAL**	**21 945.00€**

➔ Le résultat 2023 du Conseil de développement est de – 880.26 €

(1) Sur la base de 15€/h, sont prises en compte : les heures de réunions « en présentiel ou en visioconférence » des membres, qui concernent les actions propres au CD (6 Bureaux/10 mb en moyenne, 1 AG, 8 groupes de travail = 827 heures de travail estimées) et celles passées au sein des instances de travail de LTC (CUP+ commissions LTC/CIAS +CCSPL = 254 heures estimées)

Trésorerie

➔Le Conseil de développement dispose au 31/12/2023 de + 616.00 € sur son compte courant et de + 7 916.65€ sur son livret A.

Perspectives 2024

« Connaissances et interconnaissance"

- Poursuite des travaux de structuration du fonctionnement associatif et rédaction d'un règlement intérieur
- Développer notre présence sur les réseaux sociaux
- Renforcer notre rôle d'animateur du territoire dans le cadre du groupe de travail « Démocratie locale et participation citoyenne »
- Proposer davantage de rendez-vous « Université du Codev »
- Engager les travaux sur le vieillissement de la population et ses conséquences sur le territoire (habitat, santé, écoles, emplois, transports…)
- Engager des travaux sur les patrimoines locaux
- Poursuivre les travaux des groupes « 3 plans », « Eau », « Habitat innovant », « Sobriété »

Budget prévisionnel 2024

Dépenses		Recettes	
Frais de fonctionnement		**Cotisation des membres**	
Frais assemblée générale	500,00 €		750,00 €
Petites fournitures	40,00 €		
Hébergement/nom domaine	155,00 €	**Participation 2024 LTC**	
Maintenance site internet	336,00 €		5 000,00 €
Assurance	122,95 €		
Frais de déplacement	150,00 €		
Adhésions			
Coordination nationale CNCD	1 000,00 €		
Réseau des Codev bretons	850,00 €		
Actions / Animations			
Expo "Les voies de la démocratie"	901,00 €		
Autres actions et animations	1 695,05 €		
Total	**5 750,00 €**	**Total**	**5 750,00 €**

Annexes

Membres des commissions LTC/CIAS

Instance de LTC	Référent(e)s du Conseil de développement
COM 1- Affaires générales *administration générale, ressources humaines, finances et prospectives financières, développement local et animation territoriale, coopération décentralisée, égalité femmes-hommes, espace France Services et Maisons de services au Public*	**Philippe PRIGENT** (personne qualifiée)
	Gérard FALEZAN (personne qualifiée)
COM 2 – Économie *développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche, innovation, numérique, formation professionnelle, commerce, artisanat, économie maritime, économie touristique, économie agricole, économie sociale et solidaire*	**Marie-Catherine MOUCHOT** (ENSATT)
	Gilles BLANSCHONG (L'Imagerie)
COM 3 - Services à la population eau et assainissement, eaux pluviales urbaines, déchets ménagers, voirie	**Sylvie MONFORT** (Collectif Pacte de Transition)
	Catherine INGRAND (AGIR Ouest Côtes d'Armor)
COM 4 – Mobilités et énergies (mobilités, énergie, énergies renouvelables, plans de mobilité, Plan Climat Air Energie Territorial	**Gérard Le Bihan** (personne qualifiée)
	Guillaume LEROUX (Trégor Bicyclette)
COM 5 – Environnement, Climat Bassins versants, SAGE, GEMAPI, espaces naturels, transition agro-écologique, plan mobilité, Pcaet, Pluih	**Michel Hignette** (Armorscience)
	Guillaume Laurent (CFDT)
COM 6 – Culture, Patrimoine et Equipements Sportifs culture, patrimoine, événements culturels, équipements sportifs, culture bretonne, culture scientifique	**Julien Cornic** (Ti Ar Vro)
	Camille Simon (Fur Ha Foll)
COM 7- Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat	**Chantal FRIDERICH** (Habitat Jeunes Trégor Argoat)

Instance de LTC	Référent(e)s du Conseil de développement
aménagement du territoire, urbanisme, planification, habitat, logement social, revitalisation des centres villes et centres bourgs, PLUIH	**Jérémy COTTAZ** (ATIHRE)
COM 8 – Pays du Trégor, prospectives Pays du Trégor, politiques contractuelles, politiques territoriales, prospectives	= **les 12 membres du Bureau** **Jessie MALET** (ASKORIA) **Camille SIMON** (FUR HA FOLL) **Catherine INGRAND** (AGIR OCA) **Gérard FALEZAN** (pers. qualifiée) **Guillaume LEROUX** (Trégor Bicyclette) **Xavier BOUGEARD** (CH Lannion-Trestel) **Philippe BENIS** (CFDT) **Jean-Jacques DURAND** (CODEHSA) **Daniel GEORGE** (TV TREGOR) **Gilles BLANSCHONG** (L'IMAGERIE) **Jean-Yves MONFORT** (Centre de découverte du son) **Philippe PRIGENT** (pers. qualifiée)
Centre Intercommunal d'Action Sociale **Accompagnement personnes âgées/Santé**	**Monique LE GALL** (ADESS)
CISPD/ Cohésion sociale	**Chantal MORIN** (Emeraude ID)
Petite enfance-Enfance jeunesse	**Catherine LE BRAS** (ADIJ 22) **Anita LE LAOUENAN** (pers. Qualifiée)
Contrat Local de Santé 2019-2024 **Comité de programmation des « Rendez-vous de la Santé en Côtes d'Armor »**	**Jean-Jacques DURAND** (CODEHSA) **Monique LE GALL** (ADESS)
Commission Consultative des Services Publics Locaux de LTC	L'ensemble des membres du Codev sont invités
Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi du Plan Local de Prévention des Déchets	**Sylvie Monfort (**Collectif Pacte Transition)
Comité unique de programmation du contrat de partenariat Europe-Région-LTC (2023-2027) **Collège privé**	**Titulaires** **Gérard FALEZAN** (pers. qualifiée) **Xavier BOUGEARD** (CH Lannion-Trestel) **Chantal FRIDERICH** (Habitat Jeunes Trégor Argoat) **Philippe BENIS** (CFDT)

Instance de LTC	Référent(e)s du Conseil de développement
	Gilles BLANSCHONG (L'Imagerie) **Camille SIMON** (Fur Ha Foll) ***Clémentine JACOB*** *(Agriculture paysanne des Côtes-d'Armor)* **Suppléants** **Catherine LE BRAS** (ADIJ 22) **Françoise LE GUEN** (IUT) **Estelle KERAVAL** (ADIT Anticipa) **Gilbert CLERAN** (ADESS) **Loïc CONAN** (Les Maraichers d'Armor) **Michel MONFORT** (Trégor Energ'éthiques) **Anthony LE CLERC** (Association Ste Jeune)

Membres des groupes de travail

Groupe de travail	Membres du groupe
Jeunesses	Catherine Le Bras (ADIJ 22) Catherine Ingrand (AGIR OCA) Jean-Yves Monfort (Centre de découverte du son) Gilles Blanschong (L'imagerie)
Sobriété et efficacité énergétique	Jean Rouxel (Trégor Energ'Ethique) Michel Monfort (Trégor Energ'Ethique) Dominique Pavy (Trégor Energ'Ethique) Philippe Prigent (pers. qualifiée) Jean-Luc Perrin (pers. qualifiée)
Démocratie locale et participation citoyenne	Anita Le Laouenan (pers. qualifiée) Camille Simon (Fur Ha Foll) Daniel George (TV Trégor) Gilles Blanschong (L'imagerie) Jean-Joseph Le Davay (pers. qualifiée) Jean-Jacques Durand (CODEHSA) Michel Hignette (Armorscience) Victor Riche (Cité des Télécoms)

Groupe de travail	Membres du groupe
Habitat innovant	Anne-Marie Shih Erault (Astrolidaire) Cloé Le Goïc (Dynamie) Gérard Le Bihan (pers. qualifiée) Jérémy Cottaz (ATIHRE) Philippe Benis (CFDT) Jean-Joseph Le Davay (pers. qualifiée) Jean-Luc Perrin (pers. qualifiée) Gilles Blanschong (L'imagerie)
Eau, ressources et usages sur le territoire	Catherine Ingrand (AGIR OCA) Anne Rameau (AGIR OCA) Sylvie Monfort (Collectif Pacte de transition) Monique Le Gall (ADESS) Fabienne Rousseau (Trégor bicyclette) Philippe Prigent (pers. qualifiée) Gilles Blanschong (L'imagerie) Jean-Luc Perrin (pers. qualifiée) Michel Hignette (Armorscience) Yveline Lechenne (CLCV Trégor Goëlo)
3 plans PLUi-H PCAET Plan de mobilité	Catherine Ingrand (AGIR OCA) Anne Rameau (AGIR OCA) Jérémy Cottaz (ATIHRE) Sylvie Monfort (Collectif Pacte de transition) Jean Rouxel (Trégor Energ'Ethique) Michel Monfort (Trégor Energ'Ethique) Guillaume Leroux (Trégor bicyclette) Jean-Joseph Le Davay (pers. qualifiée) Fabienne Rousseau (Trégor bicyclette) Chantal Friderich (Habitat Jeunes Trégor Argoat) Antoine de la Morinière (Les Maraichers d'Armor) Philippe Benis (CFDT) Jean-Yves Monfort (Centre de découverte du son)
Groupe d'analyses partagées « Ainés et vieillissement »	Jean-Jacques Durand (CODEHSA) Jean-Joseph Le Davay (pers. qualifiée) Monique Le Gall (ADESS) Xavier Bougeard (CH Lannion-Trestel) Anita Le Laouenan (pers. qualifiée) Fabienne Rousseau (Trégor Bicyclette) Mireille Arnouat (Ti Ar Vro) Laure Kerveno (Askoria)

Groupe de travail	Membres du groupe
Groupe d'analyses partagées « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »	Catherine Le Bras (ADIJ 22) Anita Le Laouenan (pers. qualifiée)
Révision des statuts	Anita Le Laouenan (pers. qualifiée) Camille Simon (Fur Ha Foll) Guillaume Leroux (Trégor bicyclette) Jean-Yves Monfort (Centre de découverte du son)
Assises citoyennes de la Mer 2023 / Réseau des Conseils de développement bretons	Patricia Hego (pers. qualifiée) Michel Hignette (Armorscience)
CNCD « Portrait de territoire »	Gilles Blanschong (L'imagerie)

Membres du Bureau

Président : Gilles BLANSCHONG (L'IMAGERIE)
Vice-présidente : Camille SIMON (FUR HA FOLL)
Trésorier : Gérard FALEZAN (pers. qualifiée)

Catherine INGRAND (AGIR OCA)
Guillaume LEROUX (Trégor Bicyclette)
Philippe BENIS (CFDT)
Jean-Jacques DURAND (CODEHSA)
Daniel GEORGE (TV TREGOR)
Jean-Yves MONFORT (Centre de découverte du son)
Philippe PRIGENT (pers. qualifiée)
Xavier BOUGEARD (CH Lannion-Trestel)
Jessie MALET (ASKORIA)

Proposition de révision des statuts de l'assocation

STATUTS DE L'ASSOCIATION CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

(Modifiés et validés par l'Assemblée générale du 8 février 2024)

Les Conseils de développement sont des assemblées consultatives prévues initialement par la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite « Loi Voynet ».

En juillet 2001, le Conseil de développement du Pays du Trégor-Goëlo était créé, adoptant un statut associatif (type loi 1901) et devenant ainsi membre fondateur de la structure « Groupement d'Intérêt Public du Pays du Trégor-Goëlo », aux côtés des collectivités du territoire et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) incite à un redécoupage de la carte intercommunale et aboutit sur le territoire à la coïncidence des périmètres du Pays et de Lannion-Trégor Communauté.

En conséquence, les acteurs du pays ont acté la dissolution du GIP-ADT « Pays du Trégor-Goëlo » le 28 septembre 2016 ainsi que le transfert de son portage vers Lannion-Trégor Communauté.

Déjà partenaire de l'EPCI depuis 2014, le Conseil de développement devient officiellement celui de Lannion-Trégor Communauté le 17 janvier 2017.

Les missions du Conseil de développement de Lannion-Trégor Communauté s'inscrivent dans le cadre réglementaire national concernant les Conseils de développement : article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 80 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019.

Article 1 : Fondation

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour nom :

Conseil de développement de Lannion-Trégor Communauté

Article 2 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 3 : Siège

L'association a son siège sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté. Sa localisation est précisée au Règlement intérieur.
Le siège pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration de l'association.

Article 4 : Objet et missions

Le Conseil de développement (CoDev) a pour objet :

- de fédérer les acteurs locaux des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, dans le but de promouvoir une approche de développement équilibré et durable du territoire au sens des 17 objectifs de l'ONU ;
- d'inscrire ses réflexions dans une démarche prospective ;
- d'inscrire ses actions en cohérence avec le Projet de territoire de Lannion-Trégor Communauté ;
- d'évaluer les politiques publiques locales de l'EPCI ;
- de donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au périmètre de l'EPCI.

Il met en œuvre ses missions en cohérence avec la vision partagée entre ses membres, à savoir : être un lieu de réflexion prospective et transversale en amont des décisions publiques. Il apporte son regard et ses réflexions comme aide à la décision des politiques publiques locales. Dans le cadre de ses missions d'instance consultative sur l'élaboration du Projet de territoire, il peut émettre un avis ou être consulté sur toute question relative à ce périmètre.

Il peut être saisi par Lannion-Trégor Communauté sur tout sujet structurant, toute question relative au développement du territoire. Il peut également s'autosaisir de toute question ou dossier relatifs au devenir du territoire ou à une politique publique locale.

Il n'est en aucun cas un contre-pouvoir et s'attache à enrichir le débat public. Au-delà de leurs appartenances, ses membres s'engagent à rechercher l'intérêt général dans un esprit d'ouverture.

Les relations entre le Conseil de développement et Lannion-Trégor Communauté sont décrites dans la charte de partenariat annexée aux présents statuts.

Article 5 : Membres de l'association

Peut être membre de l'association :

1. Tout habitant, personne qualifiée ou structure, nommée par le Conseil d'administration et validée par l'assemblée générale à la majorité simple, et affectée dans l'un des collèges décrits à l'article 6.1.1
2. Ne peut être membre de l'association une personne élue à l'exécutif d'une commune (maire ou maire-adjoint) composant Lannion-Trégor Communauté ou membre du Conseil communautaire de l'EPCI.

Article 6 : Organisation

Le Conseil de développement est composé d'une Assemblée générale (AG), d'un Conseil d'administration (CA) et d'un Bureau.

Les convocations aux réunions de chacune des instances sont par défaut envoyées par voie électronique.

6.1 : Assemblée générale (AG)

L'assemblée générale est l'instance souveraine du Conseil de développement. Elle réunit tous les membres du CoDev.

6.1.1 : Composition

Les membres du Conseil de développement sont organisés en trois collèges :

- Collège 1: « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, enseignement supérieur et recherche, scientifiques, environnementaux et associatifs », c'est-à-dire, de la société civile organisée ;
- Collège 2 « personnes qualifiées » au titre de leur parcours professionnel et/ou d'une implication passée dans une structure de la société civile organisée ;
- Collège 3 « habitants », issus des pôles de l'EPCI et garants d'une représentation de ceux-ci au sein de l'association.

Les règles régissant la composition des trois collèges sont décrites au Règlement intérieur.

Les personnes morales du premier collège désignent nominativement un binôme paritaire de représentants. Ces deux représentants peuvent prendre part à l'ensemble des activités du Conseil de développement.

6.1.2 : Adhésion, renouvellement, retrait, exclusion

L'Assemblée générale est composée de membres actifs qui adhérent explicitement à l'article 4 des présents statuts. Ils se manifestent, par tous moyens, auprès du Conseil d'administration, développant leur souhait et motivations à entrer dans un des collèges de l'association. Les demandes d'adhésion sont validées en Assemblée générale chaque année à la majorité simple des présents. Toutefois, le Conseil d'administration a délégation pour instruire ces demandes « au fil de l'eau » et les accepter entre deux Assemblées.

Tous les ans, les personnes morales et physiques au sein de l'Assemblée générale sont appelées à confirmer ou renouveler leur représentation.

En dehors du cadre du renouvellement, la qualité de membre ou représentant se perd par incompatibilité de fonction (article 5, alinéa 2), non-paiement de la cotisation, démission notifiée par tous moyens au Conseil d'administration, par décès, ou en cas de motif grave, par radiation prononcée par le Conseil d'administration après avoir invité l'intéressé à fournir des

explications. Dans le cas d'une personne morale, la structure est appelée à proposer un autre représentant.

La qualité de membre actif se perd en cas de non-représentation à deux réunions d'Assemblée générale consécutives sans justification.

6.1.3 : Fonctionnement

L'Assemblée générale se réunit sur convocation du Conseil d'administration aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association et au moins une fois par an. Elle peut être également convoquée à la demande d'au moins un tiers de ses membres sur une question précise à mettre à l'ordre du jour.

6.1.4 : Compétences de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale :

- Élit les membres du Conseil d'administration ;
- Définit les orientations principales de l'association ;
- Adopte le règlement intérieur ;
- Élit ses représentants siégeant dans les instances de l'EPCI et du CIAS ;
- Approuve les comptes de l'association et la gestion du Conseil d'administration ;
- Examine les propositions des différents groupes de travail, approuve les avis et contributions rendus, les soumet à l'EPCI.

6.1.5 : Convocation et quorum

Toute convocation doit indiquer l'ordre du jour de la réunion, et être transmise au moins quinze jours francs avant la date arrêtée.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, la co-présidence ou la présidence ayant voix prépondérante en cas de partage des voix. Dans l'éventualité d'un désaccord au sein de la co-présidence, la personne la plus jeune a voix prépondérante. Chaque membre ne peut être porteur que d'un mandat. Le binôme représentant une personne morale n'est porteur que d'une voix.

Seuls les membres ayant réglé leur cotisation sont appelés à voter.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est convoquée au plus tôt 15 jours plus tard. Au cours de cette seconde réunion, l'Assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Sur décision du Conseil d'administration, l'Assemblée générale peut être consultée par voie dématérialisée selon les mêmes conditions.

6.2 : Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'instance d'animation et de gestion du Conseil de développement. Il fixe la direction des actions de l'association, est garant de la stratégie et des grandes orientations.

6.2.1 : Composition

Le Conseil d'administration se compose de 6 à 12 membres actifs. L'Assemblée générale s'efforcera d'aboutir la répartition suivante :

- entre la moitié plus un et les deux tiers proviennent du collège 1 ;
- le reste provenant des collèges 2 et 3.

Les référents des groupes de travail et représentants élus au sein des commissions de travail de l'EPCI y siègent avec voix consultative.

6.2.2 : Désignation, renouvellement, retrait, exclusion

Le Conseil d'administration est entièrement renouvelé tous les deux ans. Les élus sortants peuvent se représenter au Conseil d'administration.

La composition du Conseil d'administration doit tendre au respect d'une représentation paritaire et géographique équilibrée de l'ensemble du territoire.

Le Conseil d'administration peut nommer en son sein un nouveau membre en tant que de besoin. Ce nouveau membre sera le cas échéant élu par l'Assemblée générale suivante. Son mandat expire à l'occasion du renouvellement biennal du Conseil d'administration. Cette nomination est obligatoire si le nombre de membres est inférieur au minimum prévu.

Tout membre absent à trois séances consécutives sans justification peut être déclaré démissionnaire par le Conseil d'administration, le membre est invité au préalable à présenter des explications.

6.2.3 : Fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de la co-présidence ou présidence, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association et au moins quatre fois par an. Il peut être également convoqué à la demande de la moitié au moins de ses membres sur une question précise à mettre à l'ordre du jour.

6.2.4 : Compétences du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration :

- Élit parmi ses membres une présidence ainsi que les autres membres du Bureau pour la durée du mandat du Conseil ;
- Convoque l'Assemblée générale et en détermine l'ordre du jour ;
- Arrête le budget et les comptes annuels ; adopte des dépenses non-prévues dans le budget prévisionnel ;
- En cas de démission et entre deux Assemblées générales, désigne parmi les membres de l'association les représentants du CoDev aux différentes instances de l'EPCI ;
- Définit les objectifs à atteindre, fixe les lignes générales de l'action à mener et les fait approuver par l'Assemblée générale ;
- Définit le Règlement intérieur et les modalités de collaboration avec l'EPCI et les fait approuver par l'Assemblée générale ;
- Gère l'admission ou l'exclusion des membres ;
- Examine les feuilles de route des différents groupes de travail, suit l'avancement des travaux.

6.2.5 : Convocation et quorum

Toute convocation doit indiquer l'ordre du jour de la réunion, et être transmise au moins huit jours francs avant la date arrêtée.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, la co-présidence ou la présidence ayant voix prépondérante en cas de partage des voix. Dans l'éventualité d'un désaccord au sein de la co-présidence, la personne la plus jeune a voix prépondérante. Chaque membre ne peut être porteur que d'un mandat.

Les personnes morales élues au Conseil d'administration peuvent siéger en binôme aux réunions du Conseil d'administration mais ne disposent que d'une voix.

Sur décision de la co-présidence ou de la présidence, le Conseil d'administration peut être consulté par voie dématérialisée selon les mêmes conditions.

6.3 : Le Bureau

Le Bureau applique et met en œuvre la politique définie par le Conseil d'administration et règle les affaires courantes.

6.3.1 : Composition

Le bureau est composé d'au moins :

- Une co-présidence paritaire ou à défaut un président ou une présidente ;
- Une trésorière ou un trésorier.

Il comprend au plus cinq membres.

Les fonctions de présidence et de trésorier ne sont accessibles qu'aux membres ayant une ancienneté d'au moins une année au Conseil de développement.
En tant que de besoin, le Conseil d'administration élit d'autres membres au bureau et définit leur rôle.

6.3.2 : Désignation, renouvellement, retrait

Tous les deux ans, l'ensemble du Bureau est renouvelé après l'élection du nouveau Conseil d'administration.

L'élection des membres du bureau est effectuée à la majorité simple des présents au Conseil d'administration.

La composition du Bureau doit tendre au respect d'une représentation paritaire.

En cas de défection d'un membre du bureau au cours du mandat, un nouveau membre est élu dans les conditions de l'article 6.3.1 et son mandat, quelle que soit sa durée effective, expire au renouvellement biennal du Bureau.

6.3.3 : Compétences du bureau

En plus de ses compétences générales définies plus haut, le bureau est en charge de :

- Suivre le fonctionnement régulier de l'association ;
- Proposer le budget annuel de l'association ;
- Représenter le Conseil de développement auprès de l'EPCI, et tout autre partenaire.

6.3.4 : Convocation et quorum

Le Bureau du Conseil de Développement se réunit sur convocation de tout membre élu en son sein aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, la co-présidence ou la présidence ayant voix prépondérante en cas de partage des voix. Dans l'éventualité d'un désaccord au sein de la co-présidence, la personne la plus jeune a voix prépondérante. Chaque membre ne peut être porteur que d'un mandat.

Le Bureau peut être consulté par voie dématérialisée selon les mêmes conditions.

Article 7 : Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- Des participations annuelles de ses membres ;
- Des subventions et des crédits alloués par l'Europe, l'État, la Région, le Département, Lannion-Trégor Communauté, les communes, les établissements publics, et plus généralement, tout autre tiers en relation avec l'association ;
- De toute autre ressource en rapport avec son objet et lui permettant d'assumer les missions qui lui sont dévolues.

Le bénévolat sera valorisé dans les comptes annuels.

Article 8 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée générale suivante.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment mais sans s'y limiter :

- Le montant des cotisations ;
- L'adresse de l'association ;
- L'organisation des groupes de travail ;
- L'organisation du renouvellement des membres auprès des instances de l'EPCI ;
- L'organisation par collèges ;
- La désignation des représentants des personnes morales.

Article 9 : Modification des statuts et dissolution

La modification des statuts du Conseil de Développement de LTC ou la dissolution de celui-ci doit être ratifiée par l'Assemblée générale le cas échéant.

Fait à Lannion, le 8 février 2024.

Signatures :

Deux membres à l'Assemblée générale ayant adopté les statuts.